

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL 18 JUIN 2024

Nombre de Conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 Juin

L'an deux mil vingt-quatre,

Le 18 Juin 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence M. DELAIRE François, le Maire

PRÉSENTS : AIRVAULT Jean-Luc, DELAIRE François, GIRARD Philippe, RAFFIER Marc, TALON Corinne, GUIGNARD Laurent, MERCIER Sébastien, SICOT Yaël, BROUSSARD Élisabeth

REPRÉSENTÉS :

EXCUSÉS : DOUTEAU Philippe, SALMON Jean-Guy,

ABSENTS : LAFFOND Stéphanie, LEGRAND Céline, RAYNAUD Audrey,

SECRÉTAIRE : MERCIER Sébastien

Objet : Présentation des résultats de l'inventaire des zones humides par le bureau d'études Hydroconcept

Connexion en visioconférence avec le bureau d'études Hydroconcept pour la restitution des résultats de l'inventaire des zones humides.

Dans le contexte du PLUIH l'inventaire des zones humides c'est la présence d'eau dans le sol et la présence de végétation spécifique. Pour les repérer il a été effectué des carottages (prélèvement d'échantillons dans le sol)

Les zones humides ce sont des infrastructures naturelles pour protéger la ressource en eau (exemple les marais).

Plusieurs réunions d'acteurs locaux puis recherches sur le terrain ont eu lieu.

Les résultats :

-aucun sondage caractéristiques de zones humides sur la commune seulement phénomène de ruissellement une seule mare repérée sur la commune

-au niveau du réseau bocager : 89 km de haies sur la commune et 8 km de haies ont disparu depuis les premières cartographies de 2007 et pas de zones humides.

Le conseil municipal prend acte.

Objet : Validation du procès-verbal du 25 Mars 2024

Le conseil le procès-verbal du 25 Mars 2024

Objet : CCMP – PLUIH – PADD (*Projet d'Aménagement et de Développement Durable*) :

débat d'orientation

M. le Maire informe que la délibération du débat sur le PADD demande la tenue du débat en conseil municipal : il ne s'agit pas d'un vote ou d'une approbation. Cependant, si vous avez des remarques, questionnements et commentaires, il est possible de retranscrire les éléments dans une délibération ou dans le procès-verbal. Suite à la réunion du 18 juin avec le bureau d'étude, M. le Maire présente les propositions de plans pour la commune de Melleran. Le conseil prend acte des plans présentés.

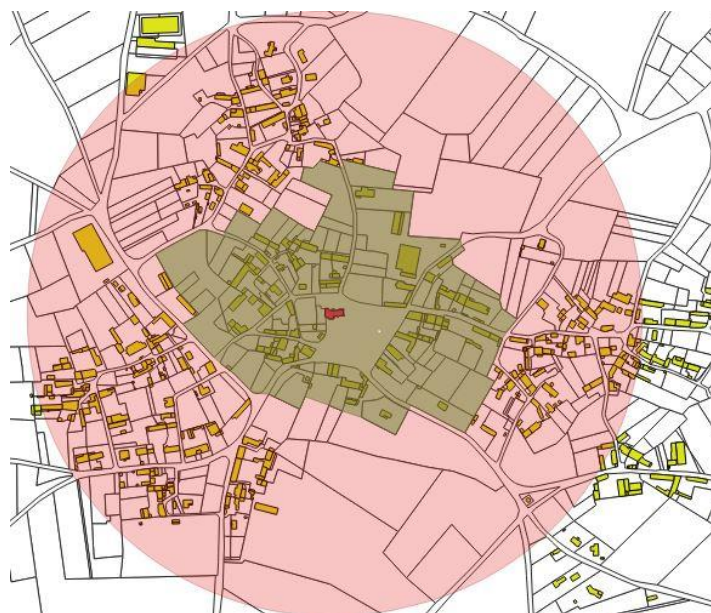
Objet : CCMP – PLUiH – PAD (Périmètre Délimité des Abords / Eglise de Melleran)

M. le Maire expose que dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H de la communauté de commune de Mellois en Poitou, l'architecte des Bâtiments de France a fait des propositions de périmètre délimité des abords (**PAD**) : périmètre autour de l'Eglise, concernant la commune.

Afin de poursuivre la procédure administrative en parallèle du PLUi-H, le conseil est invité à étudier les plans proposés.

M. le Maire soumet les plans pour avis.

Après consultation, le conseil valide le plan restreint.



Objet : Bibliothèque départementale : modernisation du service de livraison de livres réservés : convention résabox

M. le Maire expose qu'afin d'améliorer la circulation des documents prêtés par la bibliothèque départementale des Deux-Sèvres, cette dernière propose l'installation de boîtes de livraison dénommées « Résabox » afin de moderniser le service de livraison des livres réservés en milieu rural. Cette « Résabox », boîte métallique de 45X45X65, sera fournie par la MDDS, elle sera installée à l'extérieur et aura un accès par clés à toute heure pour le dépôt et la récupération des caisses de documents. L'entretien sera à la charge de la commune. Pour cela une convention de partenariat est nécessaire entre la commune et la MDDS (période de 2023-2028). Le conseil mandate le Maire pour signer la convention et valide l'emplacement du chat qui pêche pour implanter la « Résabox ».

Objet : Bail location « Maison GIRARD »

M. le Maire informe l'assemblée que le bail de location de la « Maison GIRARD » (louée par Mme GASCHARD Samantha) arrive à son terme le 14 Octobre 2024. Après avoir vu avec Mme GACSHARD, elle souhaite conserver le logement.

Le Maire soumet le renouvellement du bail de la « Maison GIRARD » en faveur de Mme GASCHARD. D'autre part étant donné que le DPE a été réalisé, M. le Maire propose d'appliquer le nouvel indice du coût de la construction à compter du 15 Octobre 2024 (application de l'indice en vigueur au 15 octobre 2024 – 3^{ème} trimestre 2023 ou 2024). Le bail sera affiné (précision quant à la gestion de la fosse septique, et voir pour définir le périmètre autour de la maison)

Objet : Bilan énergétique : salle des fêtes et complexe associatif : choix d'un architecte

Suite au bilan énergétique de la salle des fêtes et du complexe associatif M. le Maire propose de solliciter un bureau d'études spécialisé dans les fluides dans un premier temps puis avoir recours à un architecte. D'autre part les travaux de rénovation énergétique pourraient bénéficier du fonds chêne.

Le conseil valide cette proposition et mandate M. le Maire pour solliciter les subventions possibles.

Objet : Devis travaux de voirie

M. Le Maire informe que plusieurs devis ont été demandés pour des travaux de voirie.

L'étude a été faite par rapport à un chantier type d'un kilomètre

Pour le Bi couche :

Entreprise BERNAD TP

Entreprise COLAS

Le conseil retient l'entreprise BERNAD TP pour le bi couche car c'est le moins disant.

D'autre part le conseil donne pouvoir au Maire pour établir un devis pour la route des Grolles et une portion de la route de Bouin.

Pour l'enrobé :

Entreprise BERNAD TP

Entreprise COLAS

Le conseil ne pas cette technique trop onéreuse mais le bi couche.

Pour le PATA :

Entreprise BERNAD TP

Entreprise BARRE

Le conseil retient l'entreprise BARRE pour le PATA car il est moins disant

Objet : Recensement de la population : nomination d'un coordonnateur communal

M. le Maire expose que du 16 janvier 2025 au 15 février 2025 aura lieu le recensement de la population sur la commune.

Dans un premier temps, la commune doit désigner un coordonnateur communal qui sera chargé de la préparation et du suivi des opérations du recensement de la population effectué par un agent recenseur. M. le Maire propose de nommer Mme PUAUD Corinne en tant que coordonnateur communal.

Le conseil est favorable

Dans un deuxième temps il y aura lieu de nommer un agent recenseur.

Objet : Bureaux des élections législatives 2024
Élection du 30 juin 2024

- Matin de 8h à 13h
 - Laurent GUIGNARD
 - Sébastien MERCIER
 - Marc RAFFIER

- Après-midi de 13h à 18h
 - Jean-Luc AIRVAULT
 - Corinne TALON

- François DELAIRE

Élection du 7 juillet 2024

- Matin de 8h à 13h
 - Jean-Luc AIRVAULT
 - Sébastien MERCIER
 - Yaël SICOT
- Après-midi de 13h à 18h
 - Élisabeth BROUSSARD
 - Philippe GIRARD
 - François DELAIRE

Objet : 14 Juillet

Questions diverses

M. Le Maire, M. DELAIRE François

M. Le secrétaire de séance, M. MERCIER Sébastien